

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

RESUME

APRES-MIDI

30. Initiative sur l'application des législations sur le commerce de la faune sauvage en Afrique centrale SC62 Doc. 30

Le Comité prend note du document SC62 Doc. 30.

31. Introduction en provenance de la mer SC62 Doc. 31

Le Comité exprime son appréciation pour les progrès accomplis par le groupe de travail et convient de transmettre les résultats du travail du groupe à la 16^e session de la Conférence des Parties (CoP16), tout en reconnaissant les réserves exprimées par certaines Parties.

32. Délivrance informatisée des permis..... SC62 Doc. 32

Le Comité prend note du document SC62 Doc. 32 et appuie la recommandation faite au point 18 que la Conférence des Parties prolonge le mandat du groupe de travail. L'Afrique du Sud, le Kenya et la République centrafricaine exprime leur intérêt à rejoindre ce groupe.

33. Objet des codes de transaction figurant sur les permis et certificats CITES SC62 Doc. 33

Le Comité convient que le groupe de travail sur ce sujet devrait poursuivre son activité, en tenant compte des commentaires faits au cours de la discussion, et préparer un document pour le président du Comité avant le 4 octobre 2012 (la date butoir pour soumettre des documents pour la CoP16). Le président décidera alors de transmettre ou non ce document à la CoP16 pour examen.

34. Rationalisation du passage transfrontalier d'instruments de musique contenant des spécimens d'espèces inscrites aux annexes CITES SC62 Doc. 34

Le Comité prend note du document SC62 Doc. 34 et recommande que les Etats-Unis d'Amérique tiennent compte des suggestions faites par plusieurs Parties et de leur offre de coopérer dans la préparation d'un document pour la CoP16.

43. Grands félins d'Asie..... SC62 Doc. 43

Le Comité prend note du document SC62 Doc. 43 et décide que le Secrétariat enverra aux Parties une notification leur rappelant leurs obligations en matière de rapports, afin de permettre une évaluation complète à la CoP16. Dans cette notification, il soulignera que des informations sont requises pour tous les grands félins d'Asie. Il soulignera également la nécessité de fournir des informations sur l'application de la décision 14.69 et demandera:

- a) A toutes les Parties ayant des établissements d'élevage intensif de tigres à l'échelle commerciale d'appliquer pleinement la décision 14.69 s'agissant du nombre d'établissements d'élevage et du nombre total de tigres; et

- b) A toutes les Parties de déclarer les stocks de parties et de produits de tigres élevés en captivité ou de parties et de produits de tigres confisqués, ainsi que les actions proposées pour traiter ces stocks.

35. Quotas d'exportation de léopards SC62 Doc. 35

Le Comité note que les Etats-Unis d'Amérique ont consulté les Parties intéressées et ont l'intention de soumettre un document sur ce sujet à la CoP16 pour examen.

36. Inspection physique des chargements de bois SC62 Doc. 36

Le Comité reporte la prise d'une décision sur cette question à une séance ultérieure.

37. Utilisation des numéros de séries taxonomiques SC62 Doc. 37

Le Comité prend note du document SC62 Doc. 37 et adopte les recommandations faites aux paragraphes 26. a) et c) de ce document.

38. Manuel d'identification SC62 Doc. 38

Le Comité prend note du document SC62 Doc. 38.